

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 421 promulguant le décret n° 52-408 du 9 avril 1952 portant suppression de la sommation avec frais dans les Territoires d'Outre-Mer et précisant certaines modalités de recouvrement.

n° 421

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique. du 18 septembre. 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 14 juin 1864,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er.— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 52-408 du 9 avril 1952 portant suppression de la sommation avec frais dans les Territoires d'Outre-Mer et précisant certaines modalités de recouvrement. (J.O.R.F. du 15 avril 1952, p. 398.) Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.